

1. Intitulé du certificat ¹

CQP Gestionnaire locatif

2. Traduction de l'intitulé du certificat ²

3. Eléments de compétences acquis

Accueillir, informer, conseiller le candidat-locataire dans la recherche d'un bien immobilier

- Accueillir, renseigner et orienter le candidat-locataire en fonction de ses besoins.
- Opérer les rapprochements entre les biens à louer et les attentes/besoins du candidat-locataire.
- Programmer les visites et faire visiter le(s) bien(s) au candidat-locataire.

Prospecter et conclure les mandats de gestion locative

- Réaliser une veille concurrentielle et informationnelle.
- Développer/Construire un réseau professionnel et personnel afin de se tenir informé sur le marché locatif
- Estimer le loyer d'un bien immobilier au prix juste.
- Établir et faire signer les mandats de gestion ou de location dans le respect de la législation en vigueur.
- Assurer la promotion commerciale des biens immobiliers auprès de candidats-locataires.

Assurer la gestion locative des biens en portefeuille

- Gérer les actes courants de gestion locative liés à l'entrée du locataire-preneur.
- Appeler et contrôler les loyers et les charges locatives dues par les locataires
- Effectuer le suivi de la gestion du mandat auprès du propriétaire-bailleur.
- Gérer les sinistres locatifs.
- Gérer les actes courants de gestion locative liés à la sortie du locataire-preneur.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Secteur d'activités :

Le gestionnaire locatif exerce ses fonctions au sein d'une agence immobilière, d'un cabinet d'administration de biens ou d'une société immobilière et foncière, au service d'une clientèle de particuliers et/ou de professionnels.

Type d'emplois accessibles :

Gestionnaire locatif

Les termes les plus utilisés par les professionnels pour désigner le métier sont les suivants :

Charge-e de gestion locative - Agent de gestion locative en immobilier – Charge-e de clientele en immobilier locatif - Gestionnaire de biens immobiliers

Codes ROME :

C1502 - Gestion locative immobilière

Références juridiques des règlementation d'activités :

Comme l'agent immobilier, l'administrateur de biens doit se conformer aux règles de la loi Hoquet du 2 juillet 1970 qui l'oblige à détenir une carte professionnelle portant la mention « gestion immobilière ».

Pour obtenir cette carte G délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'administrateur de biens doit :

- justifier d'une aptitude professionnelle (diplôme et/ou solide expérience sur le terrain)
- disposer d'une garantie financière destinée à assurer les fonds qu'il détient pour le compte de tiers.

Cette garantie apporte une sécurité aux consommateurs. Le montant de la garantie minimum est de 110 000 €.

Sa carte professionnelle porte alors la mention « peut recevoir des fonds ». Ses documents commerciaux indiquent le montant de la garantie, le nom et l'adresse du garant. · bénéficiaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle contre les conséquences financières dont il pourrait être tenu responsable dans le cadre de ses activités · prouver qu'il n'est pas frappé d'une incapacité ou d'une interdiction d'exercer la profession.

5. Base officielle du certificat

Organisme(s) certificateur(s)

Nom légal certificateur(s) :

-

Niveau (national ou européen) du certificat

Niveau national ⁴ : Niveau 4

Niveau du Cadre européen des certifications (CEC) : Niveau 4

Accès au niveau suivant d'éducation / de formation ³

Base légale

Date de décision d'enregistrement : 24/04/2020

Durée de l'enregistrement en années : 2

Date d'échéance de l'enregistrement : 24/04/2022

Système de notation / conditions d'octroi

Modalités d'évaluation :

Bloc 1 : Accueillir, informer, conseiller le candidat-locataire dans la recherche d'un bien immobilier Descriptif des compétences évaluée

- Accueillir, renseigner et orienter le candidat-locataire en fonction de ses besoins.
- Opérer les rapprochements entre les biens à louer et les attentes/besoins du candidat-locataire.
- Programmer les visites et faire visiter le(s) bien(s) au candidat-locataire.

• Modalités d'évaluation :

- Evaluation par le tuteur en entreprise
 - Observation au poste
 - Le candidat sera évalué dans le cadre de la réalisation de ses missions en entreprise au regard des compétences visées par la certification. Il sera confronté à une situation qui lui permettra de prendre en charge un client à la recherche d'un bien immobilier en location.
- Évaluation par le jury professionnel Entretien avec le jury sur la base d'un jeu de rôle

- Jeu de rôle
 - il s'agit d'une situation reconstituée d'échanges entre 2 personnes au cours de laquelle le candidat joue le rôle d'un professionnel de l'immobilier et un membre du jury joue le rôle d'un client. Exemple de situations peuvent être abordées :
 - Apporter une information ou un conseil suite à une demande d'un candidat-locataire.
 - Informer un candidat-locataire sur un bien immobilier.
 - Le cas échéant, à l'issue du jeu de rôle, le jury interroge le candidat sur les points qu'il n'a pas pu observer ou qu'il souhaite approfondir.
 - Durée globale de l'épreuve 5 min de préparation · 15 min d'épreuve

Bloc 2 : Prospector et conclure les mandats de gestion locative
Descriptif des compétences évaluées

- Réaliser une veille concurrentielle et informationnelle.
- Développer/Construire un réseau professionnel et personnel afin de se tenir informé sur le marché locatif.
- Estimer le loyer d'un bien immobilier au prix juste.
- Etablir et faire signer les mandats de gestion ou de location dans le respect de la législation en vigueur.
- Assurer la promotion commerciale des biens immobiliers auprès de candidats-locataires.

Modalités d'évaluation :

- Evaluation par l'organisme de formation
 - Etude de cas (épreuve écrite)Le candidat devra traiter différents sujets pendant 2h à partir d'une situation proposé relatif aux blocs proposés :
 - Réaliser une estimation du loyer d'un bien immobilier en fonction du marché, de la situation du bien, etc.
 - Rédiger un mandat de location.

- Rédiger une annonce ou une description d'un bien immobilier en location.

Évaluation par le tuteur en entreprise

- Observation au posteLe candidat sera évalué dans le cadre de la réalisation de ses missions en entreprise au regard des compétences visées par la certification. Il sera confronté à une situation qui lui permettra d'assurer la promotion d'un bien immobilier dans le cadre d'un mandat de location.

Évaluation par le jury professionnel

- Entretien avec le jury sur la base d'un cas pratique tiré au sort
Cas pratique tiré au sort
 - Le candidat doit apporter une réponse à l'oral, à partir d'une situation proposée relatif aux blocs Réaliser une estimation du loyer d'un bien immobilier en fonction du marché, de la situation du bien, etc.
 - Rédiger un mandat de location.
 - Rédiger une annonce ou une description d'un bien immobilier en location.
 - Le jury pose des questions autour de cette situation. Le jury prend en compte les réponses du candidat au cas pratique et peut l'interroger sur les points qu'il souhaite approfondir.
 - Durée globale de l'épreuve 5 min de préparation · 15 min d'épreuve

Bloc 3 : Assurer la gestion locative des biens en portefeuille Descriptif des compétences évaluées

- Gérer les actes courants de gestion locative liés à l'entrée du locataire-preneur.
 - Suivre le quittancement et les appels de fonds des propriétaires-bailleurs ou des locataires-preneurs.
 - Effectuer le suivi de la gestion du mandat auprès du propriétaire-bailleur.
 - Gérer les sinistres locatifs.
 - Gérer les actes courants de gestion locative liés à la sortie du locataire-preneur.

- Modalités d'évaluation : Évaluation par l'organisme de formation Étude de cas (épreuve écrite)
 - Le candidat devra traiter différents sujets pendant 2h à partir d'une situation proposée relatif aux blocs proposés :
 - Établir un bail de location
 - Estimer la solvabilité d'un candidat à la location
 - Calculer l'indexation d'un loyer ou le montant de la restitution d'un dépôt de garantie.

- Évaluation par le tuteur en entreprise Observation au poste
Le candidat sera évalué dans le cadre de la réalisation de ses missions en entreprise au regard des compétences visées par la certification.

- Il sera confronté à une situation qui lui permettra d'accompagner un client locataire dans la gestion et le suivi d'un bien.

- Évaluation par le jury professionnel Entretien avec le jury sur la base d'un cas pratique tiré au sort
 - Cas pratique tiré au sort

- Le candidat doit apporter une réponse à l'oral, à partir d'une situation proposé relatif aux blocs
- Etablir un bail de location
- Estimer la solvabilité d'un candidat à la location
- Calculer l'indexation d'un loyer ou le montant de la restitution d'un dépôt de garantie.
- Le jury poste des questions autour de cette situation. Le jury prend en compte les réponses du candidat au cas pratique et peut l'interroger sur les points qu'il souhaite approfondir.
- Durée globale de l'épreuve : 5 min de préparation · 15 min d'épreuve

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

- Pour obtenir la certification le candidat devra valider les 3 blocs de compétences.
- Si certains blocs de compétences seulement sont obtenus, un certificat de bloc de compétences est délivré.
 - Les blocs de compétences obtenus sont acquis définitivement.

Autorité responsable de l'habilitation du certificat

France compétences
11 rue Scribe 75009 Paris

Accords internationaux de reconnaissance des qualifications³

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

En contrat de professionnalisation	Oui
Après un parcours de formation continue	Oui
Par expérience	Oui
En contrat d'apprentissage	Non
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	Non
Par candidature individuelle	Non

7. Information complémentaire

Niveau d'entrée requis ³

Les candidats doivent justifier d'un niveau 4 (niveau BAC) pour pouvoir entrer dans le dispositif de formation ou justifier d'une expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole, d'au moins 1 année, au cours de laquelle ont été mises en œuvre des compétences en lien avec le CQP visé dans le cadre de la VAE.

Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :

<https://www.francecompetences.fr/>

Centre national Europass

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass/>

¹ Dans la langue d'origine. | ² Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale. | ³ Le cas échéant. | ⁴ Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037964754/2020-07-24/>